

# ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

## CNAT : 285 000 hectares pour le foncier agricole

Hans NDONG MEBALE  
Libreville/Gabon

**A**U lendemain des conclusions de la 8e réunion de la Commission nationale d'affectation des terres (CNAT) qui s'est tenue le 4 avril dernier, le ministère de l'Agriculture a reçu une affectation de 285 000 hectares répartis sur l'ensemble du territoire national.

Lors d'une conférence de presse animée le 20 avril passé, le conseiller juridique du ministère de l'Agriculture, Jean-Sylvere Mve Miniho'o, l'inspecteur général des services, Raphaël Ngadi Litadi, et le coordonnateur des zones agricoles à forte productivité (ZAP), Jean Mezui M'Obame, sont revenus sur la répartition de ces zones agricoles. En effet, concernant les zones agricoles disponibles, le conseiller juridique a précisé que

"13 000 ha sont disponibles dans le Woleu-Ntem pour la création de la ZAP de Bitam, 150 ha dans l'Ogooué-Maritime pour l'installation des coopératives agricoles et 5 000 ha dans l'Ogooué-Lolo pour l'installation d'une ZAP spécialisée dans la production de l'aliment bétail". À ces attributions, s'est ajoutée une réservation foncière de 263 000 ha répartis sur 55 sites identifiés sur l'ensemble du territoire. Il s'agit d'une réservation foncière de 8 300 ha dans l'Estuaire, de 121 602 ha dans le Haut-Ogooué, de 14 635 ha dans le Moyen-Ogooué, de 36 400 ha dans la Ngounié, de 25 300 ha dans la Nyanga, de 13 413 ha dans l'Ogooué-Ivindo, de 13 292 ha



Photo: SNN  
**Les membres du ministère de l'Agriculture lors de la conférence de presse.**

dans l'Ogooué-Lolo, de 13 571 ha dans l'Ogooué-Maritime et de 16 332 ha dans le Woleu-Ntem. De plus, ces terres s'ajoutent à celles déjà attribuées et sécurisées d'une superficie de 60 000 ha et qui ont permis de

créer 5 zones agricoles à forte productivité (ZAP). Ces réserves foncières vont permettre au secteur agricole de répondre à la volonté du chef de l'État qui est d'installer 40 ZAP sur l'ensemble du territoire.

## Industrie : le HCA veut accroître la part des PMI



Photo: SNN  
**Blaise Louembe (d) et ses hôtes lors de la séance de travail.**

Hans NDONG MEBALE  
Libreville/Gabon

**L**E ministre d'État, en charge du Développement industriel et des PMI, Blaise Louembe, a eu une importante séance de travail, mardi dernier, avec la délégation du Haut conseil des affaires (HCA) de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CÉÉAC). Cette rencontre, axée sur l'accroissement des affaires entre tous les pays membres de la CÉÉAC dont fait partie le Gabon, était orientée vers les moyens de facilitation du développement des Petites et moyennes industries (PMI). Considérant l'industrie comme étant la base solide qui permet de lever des capitaux, le ministre d'État s'est réjoui de cette initiative, complémentaire

à celle de la ZLECAF, ayant pour ambition de promouvoir les industries gabonaises dans un cadre plus régional. Dans tous les cas, le HCA, qui se veut être la voix du secteur privé, entend booster la dynamique communautaire permettant d'accroître les mécanismes de mise à disposition des matières premières et l'expansion des politiques étatiques pouvant favoriser la création de chaînes de valeur et, donc, du secteur industriel inter-États. Aussi le membre du gouvernement a-t-il exhorté le HCA à travailler à fédérer le plus grand nombre d'États, dans le but de faire de l'Afrique un continent économiquement puissant. À cet effet, des cellules nationales seront très bientôt implantées dans chaque pays membre, dont une au Gabon.

## ANPN : 416 écogardes évalués sur leurs aptitudes

JM  
Libreville/Gabon

**E**N partenariat avec l'Agence française de développement (AFD), la Direction technique de l'Agence nationale des parcs nationaux (ANPN) a bouclé mardi dernier sa session d'évaluation de ses écogardes. Au total, 416 agents de terrain de l'ANPN ont été astreints à se soumettre à cet exercice. Le deuxième du genre en moins de quatre ans. Les évaluations ont porté sur la culture générale, la géolocalisation, les matières militaires, le sport et la marche en forêt. Pour le secrétaire exécutif de l'ANPN, Christian Tchembela, cette initiative lancée le 22 avril a, avant tout, pour objectif de permettre à l'ANPN de faire un inventaire de ses effectifs écogardes. Mais également de détecter les meilleurs éléments capables d'intervenir sur des missions de terrain telles que celles liées à la lutte contre l'orpaillage illégal, la foresterie illégale, le braconnage tous



Photo: SNN  
**Une vue des écogardes en formation.**

azimuts. "Les missions de l'ANPN ont aujourd'hui beaucoup évolué. D'autres enjeux tels que la question du conflit homme-éléphant se sont ajoutés à nos défis de terrain. Ce conflit nécessite également que notre personnel puisse avoir une approche plus pédagogique", a fait remarquer Christian Tchembela. Cette évaluation s'inscrit dans la droite ligne de la lettre de cadrage initiée par ce dernier il y a quelques années. Dans cette lettre, a expliqué le patron de l'ANPN, il était question pour l'entité qu'il dirige de faire le point sur son capital humain. "L'objectif recherché est celui de connaître qui sont potentiellement nos meilleurs

éléments", a-t-il fait remarquer. Ce qui permet de faire le tri entre ceux des écogardes ayant des aptitudes à faire le terrain et ceux qui seront affectés à des missions moins difficiles en raison de leur situation. Pour Marie Sennequier, directrice de l'AFD, la contribution de la structure qu'elle dirige s'inscrit dans le cadre de l'accord de conversion de la dette signé entre la France et le Gabon. Celui-ci vise à soutenir le développement du massif forestier gabonais. "Dans le cadre de ce projet, nous avons décidé, ensemble, de faire cette évaluation des écogardes. En fait, l'accord de conversion de la dette finance cette évaluation des écogardes", a expliqué Mme Sennequier.